



**Conseil d'école, école élémentaire Louise Weiss**  
**Mardi 30 mai 2017**

Directeur : Frankie SAMSON

IEN : Frédéric PUZIN Absent excusé

Enseignants :

Valérie OBRY (CP), Véronique JOVENEZ (CP), France FEIGEL (CE1), Isabelle ROBIN (CE1), Grégory BARBET (CE2), Sylvain VERARDO (CE2), Régine GOHIN (CM1), Frankie SAMSON (CM1), Tatiana MERABET (CE1/CM2), Gilles REYNAUD (CM1/CM2), Camille BRESSON (Décharge de direction en CM1 et décharge IMF en CE1/CM2, absente excusée)

Parents élus :

FCPE : Delphine DAHAN, Annette BAL, Sophie MOURO, Isabelle GOSSET, Véronique CLEMENT-DUBUT, Donatella CASIRAGHI, Lætitia MAGUIN

AIPE : Bénédicte ALKOMBRE, Odile LADOUCEUR-RAYAR, Didier CRANSAC-LE TUTOUR, Matthieu JAQUEMET, Vincent PORFIRIO , Sylvie BIBRON

PEEP : Virginie TIRANNO

Périscolaire : Angéline BREANT

Mairie : Elisabeth LAHITTE, Christine MERCIER

Ordre du jour :

1. Bilan de l'année scolaire
2. Perspectives pour l'année scolaire 2017/2018
  - Effectifs
  - Évaluations et livrets
  - Bilan sur la réforme des rythmes scolaires, vote sur le maintien ou non des quatre jours et demi de classe et des NAP
3. Organisation de la fête de l'école du 23 juin 2017
4. NAP, périscolaire, restauration, études surveillées
  - Résumé du repas test auquel des parents étaient conviés
5. Dates à retenir
6. Points Mairie
7. Points parents

## 1) Bilan de l'année scolaire

- La plupart des projets et actions du projet d'école ont été réalisés par les classes ou sont sur le point de l'être. Un bilan précis des actions de projet d'école sera fait en Conseil des maîtres au cours du mois de juin. Nous notons un bon investissement des élèves dans les actions du projet d'école et des résultats globalement satisfaisants quant aux compétences visées.

- De nombreux projets et sorties sont réalisés en partenariat avec la mairie (Estaminet, Maison de l'Environnement, Médiathèque Jacques Brel, Piscine Alex Jany, le périscolaire, les personnels de restauration et d'entretien de l'école, Service des sports, Service de la culture, Service Vie scolaire), le collège, les parents, l'USEP, le centre de tri de Thiverval-Grignon, l'association musicale de la Mérantaise , le théâtre de Saint-Quentin, le Parc Naturel Régional, Les Amis de l'Estaminet, l'école Shaftesbury Park School de Londres, Cap France et le Home du Cotentin, l'AMAP, Vert Déco.

De nombreux intervenants extérieurs ont pu partager leur savoir-faire professionnel avec les enseignants et les élèves : la Gendarmerie nationale, la Prévention routière, la Police municipale, la Prévention bucco-dentaire, Marianne PASSELERGUE, Jean-Denis TEIB, Fouad HAMMANI, Malika BELLARIBI LE MOAL, Caroline LEITE, Julien OMNES, Frédéric POUZERGUES, Le centre Athéna, le Salon du livre Lireval, les éducateurs sportifs de la ville, l'association Trot'sentiers, des parents d'élèves.

Merci à tous ces services et personnels municipaux, à tous nos partenaires, aux intervenants et aux nombreux parents qui nous ont accompagnés lors des sorties et dans certains projets (nettoyages nature, exposition autour du 100 des CP, informatique avec les CE1, projet théâtre avec les CM1/CM2 de M. Reynaud).

- Les nouveaux programmes sont mis en place dans les classes. Le Conseil des maîtres a défini des progressions dans chaque discipline et pour chaque cycle.

- Le Livret Scolaire Unique et en place avec 3 livrets remis aux familles cette année.

- Nous avons également accueilli de nombreux stagiaires futurs enseignants : Clémence JACQUET, Mallory LANGLAIS (élève de 3<sup>ème</sup>), Claire GOUBELLE, + Christophe BONNAFOUS, Caroline TOUBLANC, avec qui tous les enseignants ont pu partager leurs pratiques professionnelles et échanger.

- Bilan de la classe découverte des CE1/CM2 et CM1/CM2

### 1) Participation / Encadrement

L'ensemble des élèves des deux classes (43 élèves, 22 CE1-CM2 et 21 CM1-CM2) a pu partir en classe-découverte, grâce notamment à la mobilisation des enseignants. La coopérative de l'école et des actions menées conjointement par les classes et les parents d'élèves ont contribué au financement complémentaire du projet.

4 animateurs (deux enseignants retraités, un animateur vacataire du service enfance et une animatrice extérieure à la ville ont assisté les enseignants pour l'encadrement des élèves durant le séjour.

### 2) Accueil

L'hébergement était assuré par le Home du Cotentin , à Agon-Coutainville. Les élèves occupaient des chambres de deux à six lits pourvues de sanitaires et de douches. Le lieu était propre, confortable, bien équipé. Les participants ont apprécié les repas et pique-niques préparés sur place et copieux. Le personnel était particulièrement sympathique, à l'écoute et réactif.

### 3) Déroulement du séjour

Le programme prévu a été intégralement respecté, de la visite de l'île Chausey avec deux guides naturalistes à la visite de la cité de la mer à Cherbourg. La météo a été au moins favorable et le transport des troupes s'est fait sans anicroches. Le chauffeur du car a particulièrement apprécié la tenue, la politesse et le respect des élèves pour son travail.

### 4) Conclusions

Les enseignants sont satisfaits de la réalisation du projet, toutefois la durée trop courte du séjour est regrettée car en partant moins d'une semaine on s'éloigne de l'objectif d'accès à l'autonomie des élèves, élément caractéristique d'une réelle classe-découverte.

Une réflexion a été menée avec le Conseil d'administration de la caisse des écoles de Magny-les-Hameaux pour prévoir un appel d'offres pour les classes de découverte de la commune afin d'en réduire les coûts. Les budgets ne seront pas augmentés et restent calculés sur la base du nombre d'élèves de CM2 (avec un minimum de 25) X 300 euros pour chaque école.

- Aides aux élèves en difficultés :

40 réunions d'équipe éducative ont été menées avec les parents et les professionnels qui accompagnent les élèves en difficulté.

6 réunions d'Équipe de Suivi de Scolarisation ont été menées pour 5 élèves en situation de handicap.

5 Plans d'Accompagnement Personnalisé sont en œuvre et attendent toujours la validation du médecin scolaire.

Le RASED a pris en charge 6 élèves de CP et 5 élèves de CE1. Les enseignantes de ces deux niveaux ont demandé 6 prises en charge pour le CP et 13 pour le CE1. Toutes n'ont pas été mises en place.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont concerné une trentaine d'élèves.

11 Élèves de CE1, CM1 et CM2 ont participé au Stage de Remise à Niveau de printemps. Une quinzaine d'élèves seront proposés à celui du mois d'août.

- Exercices PPMS, exercices incendie

3 exercices PPMS et 3 exercices incendie ont été réalisés cette année. Ils se sont bien déroulés. Ils ont montré l'efficacité de notre Plan de Mise en Sûreté. Ces exercices permettent également d'apprendre aux élèves à bien réagir en cas d'incidents et d'aborder des notions en Sciences et Éducation Morale et Civique.

- Commission de sécurité

Une visite de l'école a eu lieu le 9 mai 2017 pour la commission communale de sécurité.

Cette commission a émis à l'unanimité un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement pour les 5 ans à venir.

- Fin d'année et absences d'élèves

**Le Directeur rappelle que l'année scolaire se termine le vendredi 7 juillet.**

Les élèves ne peuvent s'absenter avant, conformément à notre règlement intérieur, que dans les cas suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

*En cas de plus de 4 demi-journées d'absences non justifiées ou incorrectement justifiées, le directeur recevra les parents et fera un signalement d'absentéisme scolaire à la Direction Des Services de l'Education Nationale des Yvelines.*

*Par ailleurs les livrets scolaires du troisième trimestre ne seront remis aux familles que le vendredi 30 juin 2017.*

- Les comptes de l'école

Coopérative

Solde du compte à la date du conseil d'école : 1 873,60 euros

Bénéfices de la vente des photos : 925,65 euros

USEP

Solde du compte à la date du conseil d'école : 871,20 euros

Une subvention municipale de 350 euros nous a été accordée pour 2017/2018.

L'association sera dissoute en fin d'année et une nouvelle association USEP sera créée.

## 2) Perspectives pour l'année scolaire 2017/2018

- Effectifs attendus :

284 élèves sont attendus l'année scolaire prochaine.

56 CP  
55 CE1  
59 CE2  
58 CM1  
56 CM2

Une onzième classe devrait être ouverte.

Un Conseil des maîtres se réunira le lundi 26 juin pour prévoir la structure pédagogique de l'an prochain et répartir les élèves.

Dans l'attente de la confirmation de l'ouverture d'une onzième classe, nous devrons prévoir une structure à 10 classes (2 classes pour chaque niveau, pas de double-niveaux) et une structure à 11 classes (2 classes par niveau et 1 double ou triple niveaux avec CE2, CM1 et CM2).

Un Conseil de Cycle II est prévu le 8 juin pour la transmission des dossiers des futurs CP et leur répartition.

#### - Évaluations et livrets

Un Conseil des maîtres s'est réuni le 24 avril 2017 et a pris deux décisions :

- 2 livrets seront remis aux familles l'année scolaire prochaine.

Le premier livret sera remis aux familles en main propre en janvier 2018 par chaque enseignant. Les parents et leur enfant seront accueillis par un enseignant un soir ou un samedi matin selon un ordre de passage défini avec des créneaux de 10 à 15 minutes. Cette remise donnera l'occasion d'un véritable échange entre les enseignants et toutes les familles. Aucun livret ne sera remis si la famille ne se présente pas.

Le second livret sera remis directement aux élèves en juin 2018.

- Un projet a été défini pour rendre les évaluations plus signifiantes et bienveillantes.

Concernant le domaine des opérations mathématiques, nous mettrons en place un nouveau dispositif d'évaluation liant évaluation diagnostique, évaluation formative, évaluation sommative et auto-évaluation.

Ce projet vise à expliciter davantage le principe des évaluations aux élèves, à les associer à ces évaluations et à prendre en compte leurs progrès. Le projet sera étendu à d'autres domaines s'il prouve son efficacité.

- Bilan sur la réforme des rythmes scolaires, vote sur le maintien ou non des quatre jours et demi de classe et des NAP

Un bilan est joint en annexe.

Un sondage a été proposé aux parents sur le blog de l'école dont voici les résultats :

Que pensez-vous de la semaine de 4 jours et demi ?

Je souhaite que le mercredi matin soit maintenu : 53.03 %

Je souhaite que le samedi matin remplace le mercredi matin : 3.03 %

Je souhaite revenir à la semaine de 4 jours : 43.94 %

Nombre de votes : 66

Que pensez-vous des NAP ?

Je souhaite qu'elles soient maintenues : 59.38 %

Je souhaite qu'elles soient regroupées sur une demi-journée : 7.81 %

Je souhaite qu'elles soient abandonnées : 32.81 %

Nombre de votes : 64

Les membres du Conseil ont effectué le vote suivant :

Que pensez-vous de la semaine de 4 jours et demi ?

Je souhaite que le mercredi matin soit maintenu : 15 voix

Je souhaite que le samedi matin remplace le mercredi matin : 3 voix

Je souhaite revenir à la semaine de 4 jours : 6 voix

Que pensez-vous des NAP ?

Je souhaite qu'elles soient maintenues : 19 voix

Je souhaite qu'elles soient regroupées sur une demi-journée : 3 voix

Je souhaite qu'elles soient abandonnées : 0 voix

Madame MERCIER et Madame LAHITTE n'ont pas souhaité prendre part au vote.

Un bilan du PEDT (Projet Éducatif Territorial) sera prochainement effectué avec les acteurs de la réforme des rythmes et de la mise en place des NAP.

Les enseignants et les parents élus sont globalement satisfaits du projet mis en place à Magny-les-Hameaux.

A la rentrée 2017, le mercredi matin travaillé et les NAP seront maintenus.

**Attention, les jours de NAP seront les mardis et vendredis l'année scolaire prochaine.**

### **3) Organisation de la fête de l'école du 23 juin 2017**

Au programme : 18h : kermesse avec stands de jeux, structure gonflable, vente d'enveloppes gagnantes, vente de boissons et Mister Freeze, repas.

Une animation conviviale est proposée : Devinez la somme des âges des 12 enseignants de l'école. Un lot sera offert au(x) gagnant(s).

Liste des stands : Quelques idées de stands sont proposées : tir à l'arc, chamboule tout, basket, structure de jeux gonflable.

Un mot sera distribué prochainement aux familles pour que les parents s'inscrivent pour la tenue des stands (créneaux d'une demi-heure), la sécurité et l'aide à l'organisation.

Nous aurons besoin de quelques parents pour préparer la vente des enveloppes gagnantes le lundi 19 juin à partir de 15h00. 2 parents élus se sont proposés. **Si d'autres parents peuvent se joindre ils seront les bienvenus.**

### **4) NAP, périscolaire, restauration, études surveillées**

Angéline BREANT est la nouvelle directrice du périscolaire et remplace Julien BROUSSARD qui a quitté l'école.

Les parents félicitent les personnels périscolaires pour la qualité de l'encadrement et la qualité des activités proposées aux élèves sur tous les temps périscolaires.

Les enfants se plaignent du bruit en salle de cantine et sur le temps restreint du 3<sup>ème</sup> service de restauration.

Le périscolaire propose une fête le mercredi 21 juin, à partir de 16h30, au Centre Pierre Chêne, sur le thème du cirque.

- Restauration :

Résumé du repas test auquel des parents étaient conviés (Mme TIRANNO)

- Points positifs

→ Bonne organisation des animateurs les élèves suivent bien le rythme.

→ Les élèves lèvent la main pour passer au fromage et au dessert afin que l'animateur voit si l'élève a assez mangé ou au moins goûté. Ils débarrassent eux-mêmes

→ Les 3 services sont fluides les élèves mangent au service qu'ils souhaitent

- Points négatifs

→ Beaucoup trop de gaspillage.

→ Les élèves n'ont même pas envie de goûter c'est dommage.

-> Le goût n'est vraiment pas excellent : légume sans sel, riz qui a le goût de l'eau...

Les parents insistent sur ces points négatifs liés à la mauvaise qualité des repas.

Le projet de composteurs collectifs sera mis en place en juin 2017 en collaboration avec le périscolaire, les personnels de cantine et d'entretien, les enseignants, les services techniques et l'AMAP.

Les animateurs du périscolaire et les enseignants vont sensibiliser les élèves au tri des déchets en cantine, au gaspillage alimentaire et à l'usage des composteurs.

Le tri des déchets en cantine sera mis en place dès le 5 juin.

Les composteurs seront utilisés à la rentrée 2017/2018 et partagés avec l'AMAP de Magny. Le compost sera récupéré par Vert Déco et les services techniques de la ville qui le réutiliseront dans les espaces verts de la commune.

Pendant 2 semaines (du 5 au 16 juin) les élèves de M. SAMSON pèseront les déchets de cantine pour évaluer le rythme de remplissage des composteurs et réaliser un affichage. Ces pesées seront reconduites tout au long de l'année 2017/2018 pour estimer le gaspillage alimentaire, en faire prendre conscience aux élèves et tenter de le diminuer.

## **5) Dates à retenir**

Jeudi 1<sup>er</sup> juin à 19h00 : Spectacle de chant choral CP de Mme OBRY et CE1 de Mme ROBIN à la Maison de l'environnement.

Jeudi 1<sup>er</sup> juin à 20h00 : Spectacle de chant choral CP de Mme JOVENEZ et CE1 de Mme FEIGEL à la Maison de l'environnement.

Vendredi 2 juin : Spectacle dansant des CE2 au théâtre de Saint-Quentin.

Jeudi 8 juin : Sortie Port-Royal classes de CE1.

Mercredi 14 juin : Commission d'harmonisation au collège Einstein. Les enseignants de CM2 présentent les dossiers de leurs élèves au principal et aux professeurs du collège.

*Les élèves de Mme MERABET et de M. REYNAUD n'auront pas classe ce jour-là.  
Ils seront accueillis à l'école si les parents ne peuvent pas les garder à la maison.*

Mardi 20 juin : Sortie Cité des sciences des classes de CP et de CE1.

Mardi 20 juin : Sortie au Château de Versailles des classes de CM1.

Mercredi 21 juin : Fête du périscolaire à partir de 16h30 au centre Pierre Chêne.

Jeudi 22 juin à 19h00 : Spectacle de chant choral CE2 de MM. Barbet et Verardo et CM1 de M. Samson à la Maison de l'environnement.

Vendredi 23 juin : fête de l'école à partir de 18h00.

Vendredi 23 juin : Sortie au Château de Saint-Germain-en-Laye, musée d'archéologie des classes de CE2.

Samedi 24 juin : Réunion d'accueil des parents des futurs CP à l'école à 10h00 avec le directeur.

Mardi 27 juin : Sortie Port-Royal des classes de CP.

Mardi 27 juin : Spectacle théâtral des CM1/CM2 de M. Reynaud à 20h à la Maison de l'environnement.

Vendredi 30 juin : Remise des livrets du troisième trimestre aux familles.

Mardi 4 juillet : Sortie Port-Royal classe de CM1 de Mme Gohin.

Jeudi 6 juillet : Sortie Port-Royal classe de CM1 de M. Samson.

Semaine du lundi 28 août au vendredi 1<sup>er</sup> septembre : le directeur sera présent à l'école tous les après-midis.

Vendredi 1<sup>er</sup> septembre : rentrée des enseignants. Affichage des listes de classes.

Lundi 4 septembre : rentrée des élèves à 8h35.

Semaine du 4 au 9 septembre : réunions de rentrée des familles dans les classes.

## **6) Points Mairie**

### **- Point sur les demandes budgétaires**

Rappel des demandes faites : un meuble-bureau informatique pour le bureau de direction, un meuble de rangement des jeux de société fermant à clef, des caisses pour rangement de jeux de société, deux meubles bibliothèque, 15 chaises et 5 tables de réunion, 2 bancs, rénovation des sols de la cour des petits et de la cour des grands, changement de la moquette en bibliothèque, installation de grooms de fermeture automatique sur toutes les portes donnant dans les cours de récréation, filtres occultant sur les fenêtres de la classe de M Reynaud, deux ordinateurs pour une classe de CP et une classe de CE1, 10 écrans et 10 claviers, une imprimante scanner.

L'imprimante scanner a été livrée et installée dans la classe de Madame Mérabet.

Du mobilier a été acheté par la mairie : 2 bancs simples, 1 bibliothèque, bacs de rangement plastique, 1 bac à livres. Les autres demandes sont refusées.

### **- Installation d'une onzième classe dans la salle polyvalente**

La mairie a prévu un budget pour les achats en mobilier. Des tables et chaises devront être prévues pour les 30 élèves supplémentaires attendus l'an prochain.

### **- Demandes du Conseil des enfants**

Madame MERCIER a donné son accord pour certains aménagements (sous réserve de crédit restant car cela n'a pas été budgétisé pour l'année 2017) : agrandir le circuit de billes, changer les buts de football dans la cour des CP/CE1, retracer les lignes du terrain de football dans la cour des CE2/CM1/CM2 en agrandissant et en déplaçant le terrain de basket, protéger l'entourage des arbres dans la cour des CE2/CM1/CM2.

Un dernier Conseil d'école des enfants aura lieu le mardi 13 juin à 10h00. Les réponses de la mairie seront données aux délégués et ce conseil devra préparer et organiser la journée spéciale d'ateliers proposés à toutes les classes et mélangeant les niveaux.

### **- Point sur les créneaux piscine des CM2**

Une discussion aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> juin avec le directeur de la piscine, la mairie et les directeurs d'école à ce propos. Des créneaux de natation devraient être accordés aux classes de CM2 de la commune sur un semestre.

Les élèves de CM2 de Madame Mérabet ont bénéficié de séances de natation toute cette année scolaire. Sur 16 élèves, 12 ont obtenu l'attestation scolaire « Savoir nager ». Cette attestation sera retravaillée et repassée en classe de 6<sup>ème</sup>.

La piscine Alex Jany propose des séances de natation gratuites dans le cadre du plan du ministère des sports « J'apprends à nager ». Vous trouverez plus d'informations sur le blog de l'école.

### **- Point sur les barrières de sécurité devant l'école**

Les barrières mobiles devant l'école devraient être remplacées. Une analyse d'un projet de barrières fixes est en cours. La demande de subvention faite en fin d'année 2016 n'a pas abouti. Une nouvelle demande est donc à l'étude.

- Demandes de travaux non effectués : étanchéité des toits (fuites d'eau importantes les jours d'orage), barre sur la porte d'entrée principale, porte et serrure d'entrée principale défectueuses, bouton de la sonnette de l'école défectueux, le portail menant dans la rue, qui est une issue de secours pour la classe de Mme JOVENEZ, ne s'ouvre plus, des problèmes de pression et de propreté de l'eau sont signalés dans les classes de CM1, CM2 et CE2 depuis le changement d'un ballon d'eau chaude.

- Les règlements municipaux de l'étude surveillée et des temps périscolaires prévoient-ils l'exclusion temporaire ou définitive d'un élève en cas d'irrespect grave et répété de ces règlements ?

Le règlement de l'étude surveillée prévoit une exclusion temporaire après plusieurs avertissements en cas d'irrespect du règlement et une exclusion définitive si la situation ne s'est pas améliorée après une exclusion temporaire.

Qu'en est-il du règlement des autres temps périscolaires ?

Après vérification, il en est de même pour le règlement du périscolaire.

## **7) Points parents**

**- Bilan personnel du directeur de cette année scolaire.**

Cette année scolaire m'a demandé un investissement et un travail intenses. Pour se faire, j'ai pu m'appuyer sur une très bonne équipe enseignante, professionnelle et investie depuis plusieurs années dans l'école, que je remercie très chaleureusement.

J'ai également pu m'appuyer sur les personnels et élus municipaux, très investis dans l'éducation et les écoles. Je les remercie également.

Par ailleurs, je précise que je suis également enseignant d'une classe de CM1 à mi-temps, président de l'USEP, président de la coopérative scolaire, représentant de l'Inspecteur à la Commission Caisse des écoles, membre d'un groupe de concertation sur l'allègement des tâches des directeurs auprès de la Direction Académique, référent d'étude surveillée.

Mes missions de directeur sont de 3 ordres :

### **1) Responsabilités pédagogiques**

Notamment dans le cadre du projet d'école et du suivi des élèves en difficulté, le directeur assure la coordination nécessaire entre les maîtres, anime l'équipe pédagogique et veille au bon déroulement des enseignements. Il est aussi membre de l'équipe éducative et préside les réunions.

Le directeur d'école veille à la diffusion auprès des maîtres de l'école des instructions et programmes officiels, et des documents d'accompagnement pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances de compétences et de culture.

Le directeur impulse, aussi bien entre les cycles du premier degré qu'avec le collège, les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages ; il assure la participation de l'école aux actions de coopération et aux projets pédagogiques communs émanant du conseil école-collège et de la liaison avec la maternelle.

### **2) Responsabilités relatives au fonctionnement de l'école**

Il revient au directeur de veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable, notamment en ce qui concerne l'admission, la répartition, l'accueil, la surveillance des élèves et la sécurité.

### **3) Relations avec les parents et les partenaires de l'école**

Le directeur est l'interlocuteur de la commune. Il veille à la qualité des relations de l'école avec les parents d'élèves et avec l'ensemble des partenaires de l'action éducatrice. Il contribue à la protection de l'enfance en liaison avec les services compétents.

En tant que directeur, j'ai un projet d'établissement et poursuis des objectifs :

- veiller à ce que les élèves soient dans les meilleures dispositions pour apprendre et réussir ;
- renforcer le suivi des élèves en difficultés et le partenariat avec les professionnels qui interviennent auprès de ces élèves ;

- renforcer les partenariats avec les parents, l'équipe du périscolaire et les professionnels qui interviennent dans nos classes ;
- l'ouverture de l'école sur l'extérieur ;
- la mise en place d'une pédagogie de projets qui concerne toutes les classes ;
- le renforcement de la communication, avec les familles notamment.

Je note, en tant qu'enseignant, une certaine passivité des élèves en classe, un manque d'intérêt pour de nombreuses disciplines et projets, une attente trop grande de la réponse donnée par l'enseignant ou les camarades, une absence de réflexion. Des actions, dans le cadre du projet d'école, sont déjà prévues concernant l'axe C : Réfléchir pour apprendre et comprendre. Elles devront être renforcées l'an prochain.

Par ailleurs, nous constatons que de nombreux élèves sont en difficulté dans tous les niveaux et nous déplorons certains comportements d'élèves, qui relèvent parfois d'un suivi médical, qui nuisent à l'ambiance des classes et de l'école. Ces comportements souvent violents n'évoluent que peu malgré toutes les actions mises en place cette année. J'informe les familles de la victime et de l'auteur en cas de violence.

J'invite les familles à ne pas hésiter à porter plainte auprès de la gendarmerie. Le code civil, le code de l'éducation et la jurisprudence indiquent que les enfants et leurs parents sont responsables des actes commis au sein de l'école.

#### **Fournitures scolaires, achats groupés.**

Les listes de fournitures de rentrée seront définies prochainement pour chaque niveau de classe. Elles seront diffusées aux familles et sur le blog de l'école. Ces listes seront transmises aux associations et fédérations de parents d'élèves qui proposent une procédure d'achats groupés.

#### **Qui sont les intervenants des NAP ? Est-il possible de demander un affichage pour connaître les animateurs ? Sont-ils en nombre suffisant ? Est-il possible de détailler les activités proposées ?**

Les intervenants des NAP sont les animateurs du périscolaire et des intervenants extérieurs. Ils sont en nombre suffisant. La communication avec les familles, portant sur le détail des activités proposées, sera renforcée l'an prochain via les cahiers de correspondance des élèves. Un affichage sera prévu, avec les photos et prénoms des animateurs, au centre Pierre Chêne.

#### **Demande de panneaux d'affichage fédération et association de parents d'élèves côté CP/CE1.**

Les boîtes aux lettres des fédérations et associations de parents d'élèves, installées à l'entrée principale de l'école, ont été retirées sans l'accord de celles-ci.

Des panneaux d'affichage seront installés côté CP/CE1, prochainement s'il reste des crédits municipaux suffisants, sinon l'an prochain.

#### **Amélioration sur l'organisation et la quantité des goûters.**

Des parents signalent que les goûters du périscolaire sont en quantité insuffisante.

#### **Séjour de fin d'année scolaire pour 2017-2018 : Proposition de l'aide des Fédérations pour organiser le séjour (lancement d'appel d'offre pour le transport, recherche de logement...)**

La municipalité va lancer dès l'an prochain un appel d'offres concernant les classes de découverte.

Les enseignants remercient les parents d'élèves pour leur proposition et les contacteront si nécessaire.

Les parents proposent à la mairie de négocier avec un transporteur pour obtenir des tarifs plus avantageux sur tous les déplacements en bus des classes. Madame MERCIER indique que cela a été fait par le passé, mais qu'à chaque appel d'offres les tarifs augmentent.

#### **Classe découverte dans le Cotentin : quels sont les retours des professeurs, des élèves ?**

→ Voir le point 1

#### **Option sur la seconde langue facultative : nous souhaitons avoir plus de précisions sur l'origine de cette démarche, son application (comment ? organisation dans la journée ?), quels sont les retours des parents ?**

Les enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO) concernent neuf pays : l'Algérie, la Croatie, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Serbie, la Tunisie et la Turquie. Ils sont mis en œuvre sur la base d'accords bilatéraux prenant appui sur une directive européenne du 25 juillet 1977 visant à la scolarisation des enfants des travailleurs migrants.

Cette directive dispose que « Les Etats membres prennent, conformément à leurs situations nationales et à leurs systèmes juridiques, et en coopération avec les Etats d'origine, les mesures appropriées en vue de promouvoir, en coordination avec l'enseignement normal, un enseignement de la langue maternelle et de la culture du pays d'origine en faveur des enfants».

Le principe qui fonde ces enseignements, à l'origine, est que la maîtrise de la langue maternelle est un préalable nécessaire à la réussite d'une langue seconde.

Les objectifs poursuivis étaient complémentaires :

- structurer la langue parlée dans le milieu familial,
- favoriser l'épanouissement personnel des jeunes issus d'autres cultures,
- valoriser la diversification des langues à l'école.

Aujourd'hui, les ELCO concernent aussi des enfants qui ne sont pas locuteurs natifs de la langue concernée et s'intègrent progressivement dans l'offre d'enseignement linguistique. Ils évoluent donc vers des enseignements internationaux de langues étrangères (EILE).

Les enseignements de langue et de culture d'origine concernent principalement le premier degré. Ils sont organisés, dans la mesure du possible, dans les écoles, les établissements où une demande des familles existe. Ils sont ouverts à tout enfant dont la famille souhaite l'inscription, dans la limite des places disponibles.

Organisation des enseignements

Dans le premier degré, les cours sont dispensés à partir du CE1, à titre optionnel, à raison d'une 1h 30 à 3 h par semaine. Ils sont pour la plupart organisés après la classe, le mercredi et à titre exceptionnel, le samedi.

L'Inspecteur de l'éducation nationale m'indique que nous n'avons pas encore, à ce jour, d'informations concernant la mise en œuvre de ces ELCO et EILE l'année scolaire prochaine.

81 familles se sont portées volontaires pour cette langue en option :

Espagnol : 45 élèves

Portugais : 15 élèves

Italien : 5 élèves

Arabe : 15 élèves

Serbe : 1 élève.

#### **Organisation de la rentrée scolaire 2017 / 2018 - comment limiter l'attente de l'an dernier ?**

La rentrée a lieu le lundi 4 septembre 2017 à partir de 8h35.

Les parents et élèves seront accueillis dans la cour des grands de l'école.

Un simple filtrage sera mis en place par le directeur et des parents élus volontaires.

Les parents de CP pourront accompagner leur enfant jusque dans la classe.

Les listes des classes seront affichées sur la porte principale de l'école le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017. Elles seront accompagnées d'un plan de l'école et des photos des enseignants

#### **Problème de sécurité de la piste cyclable devant l'école au niveau des passages piéton.**

La piste cyclable ne comporte pas de signalisation au sol devant la porte d'entrée et de sortie des classes de CP/CE1 ni aux passages piétons. Une demande a été faite et une étude, diligentée par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, est en cours

Par ailleurs, l'école, la gendarmerie et la police municipale sensibilisent les élèves de CE2 et de CM2 à la sécurité routière en leur faisant passer les permis piéton et cycliste.

*Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu le vendredi 6 ou le vendredi 13 octobre 2017.*

## **Annexe 1 : Bilan de la réforme des rythmes scolaires**

### **1) Quatre jours et demi de classe**

Depuis la mise en place de la semaine de seulement 4 jours en 2008, les écoliers français avaient le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours sur 365, contre 187 jours en moyenne. Ils subissaient des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

La semaine de 4 jours et demi, qui était déjà la règle avant 2008, permet de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et d'enseigner les savoirs fondamentaux aux heures où les élèves sont le plus concentrés.

Grâce à cette réforme, le nombre de jours d'école passe à 180 par an, ce qui fait 36 matinées de plus pour apprendre.

Aucune heure de temps scolaire n'est enlevée ou ajoutée aux élèves : ils passent toujours 24 heures par semaine en cours, mais avec du meilleur temps.

### **2) L'objectif de la réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous**

Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, l'extrême concentration du temps scolaire est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires conduit à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Elle permet une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagne d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.

Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école

### **3) Qu'apporte la semaine de 4 jours et demi ?**

Au-delà de 5 heures d'enseignement dans la même journée, les élèves sont moins concentrés et l'ambiance de la classe s'en ressent. Il fallait donc alléger les journées.

Quant à la demi-journée supplémentaire, elle permet aux enseignants de mieux répartir les apprentissages fondamentaux aux moments les plus favorables.

### **4) Y a-t-il des conséquences sur la fatigue ?**

Avant 2008, la plupart des écoliers de France avait classe 4,5 jours par semaine, sans que cela induise de fatigue spécifique. Ce qui fatigue le plus les enfants, ce sont des journées trop longues et le fait de ne pas se coucher et se lever tous les jours à la même heure.

La rentrée scolaire est toujours un moment fatigant pour les enfants, puisqu'ils doivent changer de rythme de sommeil par rapport aux vacances. Et c'est autour des vacances de la Toussaint que les enfants sont le plus fatigués c'est d'ailleurs pour cela que 2 jours de vacances ont été ajoutés à la Toussaint.

### **5) Quels sont les bénéfices, pour les élèves, des activités après la classe ?**

Pour de nombreuses communes, la réforme est l'occasion de mettre en place de véritables accueils de loisirs périscolaires (là où il n'existe auparavant qu'un système de garderie). Ce nouveau temps périscolaire offre facilite l'accès de tous les enfants aux activités sportives, culturelles, ludiques ou artistiques. Ainsi chaque enfant, quelles que soient son origine sociale ou les ressources de sa famille, peut bénéficier des outils et richesses proposés par cet espace éducatif nouveau pour se former, apprendre et grandir.

À titre d'exemple, on peut citer, parmi les activités périscolaires le plus souvent développées par les municipalités :

- les activités artistiques et notamment la musique, la danse, les arts plastiques sous des formes variées, le théâtre ou encore les marionnettes,
- des activités d'éveil scientifique, avec l'organisation d'ateliers découvertes,

- un panel extrêmement varié d'activités sportives proposées par les animateurs municipaux ou les associations sportives implantées localement,
- la découverte du numérique,
- des activités autour du développement durable, de la biodiversité, de l'équilibre alimentaire (jardinage, cuisine, etc.),
- des ateliers de jeu (échecs, dames, jeux de société, etc.).

## **6) L'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires, Rapport de l'IGEN (l'Inspection Générale de l'Education Nationale)**

Les inspecteurs généraux ont pu établir un certain nombre de constats qui semblent partagés par tous les acteurs et sont confirmés par les observations.

- Tout d'abord, si les effets de la réforme sur les résultats des élèves sont encore impossibles à établir, la cinquième matinée est appréciée pour les possibilités qu'elle offre sur le plan pédagogique. Des interrogations se posent néanmoins sur l'alourdissement des semaines des enfants et parfois aussi sur l'accroissement de la complexité de leurs journées.
- Concernant l'école maternelle, la réorganisation des après-midi, plus courtes qu'auparavant, a réduit les temps d'apprentissages après la pause méridienne. Cette réduction affaiblit le bénéfice de la matinée supplémentaire. Pour les petites sections, le bilan semble un peu plus positif, sous réserve de la réelle fréquentation scolaire de cette cinquième matinée.
- À l'école élémentaire, la réorganisation des enseignements semble avoir surtout bénéficié au français et aux mathématiques, qui étaient déjà favorisés dans les répartitions horaires et qui se repositionnent majoritairement sur les cinq matinées. Les sciences, les arts et surtout l'éducation physique et sportive apparaissent, un peu plus encore qu'auparavant, en danger.
- Les taux d'absence enfin inquiètent, surtout en maternelle, surtout le samedi, et peut-être - mais cela doit être vérifié - en éducation prioritaire.

Ces constats ont déjà été établis en académie, où les inspecteurs de circonscription comme les recteurs et les directeurs académiques ont commencé d'engager sur le terrain réflexions et actions. Pour accompagner et faciliter ce pilotage local, des ressources de niveau national seraient utiles, ainsi que des directives claires concernant le cadre horaire des récréations. Les inspecteurs généraux ont également pointé certains sujets pour lesquels d'autres investigations seraient nécessaires. En outre, ils ont identifié quelques exemples de « bonnes pratiques » dont témoigne le rapport, notamment en matière d'exploitation de la cinquième matinée mais aussi d'accompagnement et formation.

À l'issue de leurs travaux, ils recommandent :

- Au niveau national :
  - de faciliter la construction des emplois du temps à l'école élémentaire, en donnant pour chaque domaine des horaires tenant compte des récréations et en formulant des recommandations à caractère pédagogique équivalentes à celles données pour l'école maternelle ;
  - de rendre aux activités pédagogiques complémentaires un statut prioritaire d'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage ;
  - de s'assurer du suivi des résultats des élèves en se dotant des indicateurs indispensables, mais aussi de celui des taux de présence des élèves pour l'ensemble des demi-journées de classe ;
  - de prévoir des missions d'étude ciblées sur les activités pédagogiques complémentaires, sur les activités périscolaires et sur l'organisation des après-midi à l'école maternelle ;
  - d'engager, avec tous les partenaires concernés, une réflexion sur l'ensemble des pratiques sportives des élèves dans les différents cadres scolaires, périscolaires et extrascolaires ;

- Au niveau académique :
  - d'accompagner l'élaboration d'emplois du temps favorables aux apprentissages et respectueux du cadre réglementaire ;
  - d'évaluer les dispositifs expérimentaux ou dérogatoires notamment du point de vue des taux de fréquentation scolaire et périscolaire ;
  - de soutenir, dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, une réflexion sur le temps de l'enfant associant des représentants de toutes les écoles et des parents ainsi que les partenaires municipaux ou associatifs.

## **7) Principaux enseignements de l'enquête de l'AMF (Association des Maires de France) sur les effets de la réforme des rythmes scolaires**

À la lecture des observations des maires et des présidents d'intercommunalité relatives à leur appréciation globale de la réforme, il apparaît plusieurs éléments positifs :

- une meilleure coopération des acteurs locaux de l'éducation (école, associations, parents d'élèves, élus) grâce à l'élaboration du PEDT et une plus grande ouverture des enfants au monde grâce aux NAP (activités culturelles, sportives, de découverte...);
- une plus grande coopération, voire mutualisation entre les collectivités territoriales, notamment en termes de répartition des compétences entre intercommunalités et communes.

Néanmoins, les élus locaux mettent en avant plusieurs motifs d'insatisfaction vis-à-vis des modalités de mise en œuvre de la réforme :

- La réforme a eu pour effet d'augmenter les dépenses des communes et intercommunalités en leur confiant une nouvelle compétence en matière d'organisation des NAP, dans un contexte de baisse des dotations de l'État. Le problème de la non compensation, à hauteur de 70 % pour les communes et 66 % pour les intercommunalités, de cette nouvelle charge induite par l'État reste posé. Au total, les données de l'enquête confirment le besoin global de financement de la réforme qui a été estimé par l'AMF à plus de 1 milliard d'euros, avec un coût brut par enfant de 231 euros pour les communes et 243 euros pour les intercommunalités, et un coût net identique de 161 euros pour ces collectivités.
- Malgré les aides financières, les difficultés persistent au bout de deux voire trois ans de mise en œuvre de la réforme : pour 70 % des communes et 78 % des intercommunalités, en particulier au niveau du financement, du manque de locaux et des problèmes de recrutement et de qualification des personnels.
- La réforme est jugée inadaptée aux classes de maternelles : plus grande insatisfaction des élus pour les classes maternelles, notamment en raison de la fatigue constatée des enfants et des siestes parfois écourtées, que pour les classes élémentaires. La réforme a augmenté le temps de présence des enfants en collectivité, également facteur de fatigabilité. • La mise en place des NAP a eu pour effet de rendre plus confuse, notamment chez les plus jeunes enfants, la distinction entre les temps scolaires, le nouveau temps périscolaire et le temps périscolaire préexistant.
- La récupération du mercredi matin par l'école a déstabilisé le tissu associatif local qui peut, selon les circonstances, éprouver encore des difficultés de réorganisation.
- Une application variée de la réforme des rythmes scolaires qui ne prend pas pleinement en compte les spécificités territoriales : la mise en œuvre dépend des catégories de communes (rural/urbain), de la situation géographique (montagne, outre-mer) et financière des collectivités. Le phénomène de concurrence entre les activités proposées par les communes est dénoncé.